Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20261109-2026_053-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 novembre 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Adeline - DESAINT DENIS Françoise - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - FIERDEHAICHE Frédéric - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - SPILEMONT Juliette - VELY Isabelle.

Absents : Néant

Monsieur Guillaume HAGUET est désigné secrétaire de séance.

## Délibération n° 2026-053 - Vente d'une parcelle cadastrée ZM36 à Monsieur et Madame PICORON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur et Madame PICORON ont sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle cadastrée section ZM n° 36, d'une superficie de 2 255 m².

À la suite de cette demande, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la possibilité de céder cette parcelle à Monsieur et Madame PICORON.

Toutefois, les élus souhaitent disposer d'éléments complémentaires concernant la valeur de cette parcelle avant de se prononcer sur les conditions de sa cession, notamment sur le prix de vente envisageable au mètre carré.

À cet effet, il est proposé de solliciter l'avis de la SAFER afin d'obtenir une estimation de la valeur du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **De reporter** sa décision concernant la vente de la parcelle cadastrée section ZM n° 36 à Monsieur et Madame PICORON ;
- **De solliciter** la SAFER afin d'obtenir des indications sur la valeur de la parcelle et le prix de vente au mètre carré ;
- **De réexaminer** la demande d'acquisition lors d'un prochain Conseil municipal.

La décision définitive concernant les conditions et le prix de cession de cette parcelle sera donc prise ultérieurement.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TREMEUR
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Guillaume HAGUET